

Quelles autorisations pour quels travaux ?

Quelles autorisations pour quels travaux ?

Déclaration préalable, permis de construire ? En fonction des travaux que vous envisagez dans votre maison, les démarches et autorisations diffèrent. Bois-le-Roi vous guide ! Le service de l'urbanisme vous accompagne.

Toit, tuiles (sauf secteur ABP*)
Remplacement à l'identique : barres, matériaux, orientations...
Fenêtres de toit (type Velux)
Panneaux photovoltaïques sur toit
Fenêtres, porte fenêtres, volets, garde-corps Création, changement
Carport, garage indépendant de l'habitation < 20 m² / > 20 m²
Facades, isolation extérieure, revêtement, bardage
Bloc pompe à chaleur en façade ou climatisation (avec un cache d'intégration)
Portail, portillon
Veranda, terrasses couvertes < 5 m² / sauf secteur ABP* de 5 m² à 40 m² / > 40 m²
Terrasse non couverte de plain-pied Sans surélévation quelle que soit la surface (sauf secteur ABP*)
Terrasse surélevée < 40 m² / > 40 m²
Clôture

Cheminée

Extension, espaces habitables supplémentaires, aménagement de combles < 40 m² / > 40 m²

Calanques, pool house, abris de jardin, appentis de 5 m² à 20 m² / > 20 m²

Arbres dans secteur "arb" "arb"

Serre < 5 m² (sauf secteur ABP*) / < 3000 m² et hauteur comprise entre 1,80 et 4 m

Piscine enterrée ou hors sol < 10 m² (sauf secteur ABP*) / 10 m² à 100 m² non couverte avec couverture de + 1,80 m de haut avec couverture de + 1,80 m de haut

Legend:
AUCUNE FORMALITE
DECLARATION PREALABLE
PERMIS DE CONSTRUIRE

urbanisme@ville-boisleroi.fr www.ville-boisleroi.fr

Déclaration préalable, permis de construire ? En fonction des travaux que vous envisagez dans votre maison, les démarches et autorisations diffèrent.

Bois-le-Roi vous guide ! Le service de l'urbanisme vous accompagne.

Infos pratiques

Le service de l'urbanisme de la commune peut vous accompagner dès le début de votre projet en prenant rendez-vous auprès du secrétariat de la Direction au 01 60 59 18 08 ou par mail : urbanisme@ville-boisleroi.fr

Document(s)

[Téléchargez l'image : Quelles autorisations pour quels travaux ?](#)

Contact

01 60 59 18 08 ou par mail : urbanisme@ville-boisleroi.fr